

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION RELATIVE À LA POLLUTION DES EAUX

L'ordre du jour appelle:

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest) propose la 2^e lecture du bill n° C-32, loi modifiant le Code criminel (Atteinte aux droits du public).

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis rempli d'espoir de succès en prenant la parole au sujet de ce bill, parce que je marche sur les traces du premier ministre. Encore dernièrement, on nous recommandait de «suivre John» et dans le cas présent, je «suis John».

Une voix: Vous n'irez pas loin.

M. Herridge: Pour expliquer les objets de cette mesure, je ne trouve rien de mieux à faire que de rappeler les paroles inspiratrices du premier ministre, quand il a présenté un bill identique à la Chambre, le 28 février 1955. Je cite donc le premier ministre:

Monsieur l'Orateur, la législation des provinces n'ayant pas réussi à empêcher des municipalités ou des entreprises industrielles de polluer à plaisir les eaux interprovinciales, le présent bill vise à modifier le Code criminel de façon à prévoir des sanctions pour le délit de pollution des eaux.

Cet amendement est demandé par des dizaines de milliers—je devrais dire des centaines de milliers—de citoyens canadiens, qui veulent que le gouvernement fédéral les protège contre la cupidité de ceux qui, à cause de leur puissance, croient qu'ils peuvent priver impunément les générations actuelles et futures de l'usage de ces eaux.

J'appuie de tout cœur les paroles qu'a prononcées le premier ministre quand il a présenté son bill, et je crois qu'elles sont encore très appropriées. C'est là un problème auquel la population canadienne fait face depuis longtemps, et par suite de l'intensification de notre processus d'industrialisation, ce problème s'aggrave de jour en jour. Ce n'est pas seulement mon opinion; mais aussi celle des gens qui se préoccupent de tels problèmes et elle correspond à l'opinion publique à travers le pays.

Je dirai que le bill que je présente n'est pas une panacée; ce n'est qu'un premier pas dans un domaine législatif où le gouvernement fédéral exerce une certaine autorité, comme l'a dit le premier ministre quand il était dans l'opposition. Je dirai que c'est un exemple tiré d'un domaine limité; c'est un remède, en fait, à un aspect du problème.

Que disent les gens à propos de ce problème de la pollution des eaux? J'aimerais citer des extraits de certains éditoriaux et autres documents pour montrer le vaste intérêt qui se manifeste à cet égard, et non seulement ma propre opinion. Je citerai un extrait d'un éditorial du *Family Herald* du 28 mai 1959. Voici ce que le rédacteur écrit à ce sujet. Il parle très bien des problèmes

qui intéressent les cultivateurs canadiens, et il exprime le point de vue d'un agronome:

L'eau porteuse de germes mortels. Pénétrant les déserts de l'Amérique du Nord, la civilisation y a apporté son propre paradoxe. Où qu'elle ait fait son apparition, elle a pollué constamment, et de plus en plus, les cours d'eau, les rivières et les lacs du continent. Il y a déjà longtemps qu'on aurait dû prendre des mesures à cet égard.

Au Canada nous en sommes presque, ou même déjà, au point qu'aucune nappe d'eau à proximité d'une grande ville de l'intérieur ne contient d'eau potable ou n'offre aucun danger pour la baignade. Les résultats sont navrants, et parfois même désastreux, pour la faune, surtout pour les poissons.

A toutes fins pratiques, la situation est grave mais ce qui nous couvre de honte c'est que les Blancs, après avoir envahi le continent sans y être invités, ne se sont pas du tout préoccupés de la terre ni de ce qu'elle contient. Leur action a été bonne parfois, mais pas toujours; l'état de nos lacs et cours d'eau intérieurs en est la preuve suffisante et même révoltante. Bien sûr, le pays a paru inépuisable à nos ancêtres qui nous ont légué cette impression. Il nous a fallu bien du temps pour nous rendre compte qu'il suffisait d'un volume donné d'habitations et d'industries pour polluer le réseau gigantesque des cours d'eau, rivières et lacs qui font la splendeur inégalee des paysages canadiens. La réalité que nous n'avons pas su comprendre s'impose à nous maintenant et nous oblige à en tenir compte.

J'ai ici un autre extrait du *Citizen* d'Ottawa du 30 décembre 1959 à propos de la conférence tenue à Chicago sur la pollution des eaux. Cet article a pour titre:

Des centaines de produits chimiques polluent les eaux potables.

Le docteur H. W. Poston de la division de l'approvisionnement et du contrôle des eaux des services de la santé publique des États-Unis a alors déclaré:

«Nous n'avons pas de moyens sûrs de prévoir leurs effets sur l'homme. Nous ne savons pas comment éliminer les virus des eaux traitées. Nous ne savons quels effets aura sur l'homme l'accumulation constante de petites quantités de produits chimiques d'aujourd'hui.»

Dans un mémoire à l'association américaine pour l'avancement des sciences, M. Poston a préconisé des recherches immédiates et de grande envergure en vue de trouver des moyens d'assurer un approvisionnement généreux d'eau absolument saine.

J'ai aussi un éditorial fort intéressant qui a paru dans la *Gazette* le 13 février 1960. Je lis:

Contamination grave attribuable à l'homme. L'homme a toujours contaminé et pillé d'une manière honteuse les endroits où il travaille, demeure ou se divertit.

S'il faut en croire les scientifiques qui assistaient à la réunion annuelle de l'Association américaine pour l'avancement des sciences, il ne s'est pas réformé.

L'un des événements les plus marquants de cette réunion, ce fut la discussion sur l'utilisation et l'abus des Grands lacs de l'Amérique du Nord, discussion à la quelle ont participé un groupe de biologistes, d'ingénieurs, de spécialistes en conservation et en mise en valeur du sol et des eaux.

Tous les orateurs qui se sont succédé à la tribune, ont souligné le fait qu'au cours du dernier demi-siècle environ, l'homme a réussi à contaminer